

PETROCHEM TUNISIE

: Siège social

Rue Lac Victoria - Immeuble Lac des Cygnes Bloc B Appt. B6
 1053 Les Berges du Lac - Tunisie
 Tél. : (+216) 71 86 15 41 - Tél. : (+216) 71 86 15 95
 Fax : (+216) 71 86 18 09
 E-mail : petrochem@planet.tn
 R.C B1106291998 - M.F 605170 - C.D 751928M



FICHE TECHNIQUE Chaux Hydraulique naturelle EN 459-1 NHL 3.5

EXIGENCES CHIMIQUES	EXIGENCES PHYSIQUES	
<p><u>Teneur en sulfates</u> La teneur en sulfates déterminée selon la méthode de référence décrite dans l'EN 196-2 en 8-2 doit être inférieure à 3%</p> <p>SO₃ < 3%</p>	<p><u>Résistance à la compression</u> (Selon EN 196-1 et EN 459-2)</p> <p>La résistance à la compression après 28 jours doit être au minimum égale à 3.5 MPa et au maximum égale à 10 MPa</p> <p>3.5 MPa < R 28j < 10 MPa</p>	<p><u>Temps de prise</u> (en H mn) Le temps de prise déterminé selon la Méthode de référence décrite en EN 196-3 doit donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un début de prise au minimum égale à 1 heure. <p>DP > 1 H</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fin de prise au maximum égale à 15 heures <p>FP < 15 H</p>
<p><u>Teneur en chaux libre</u> La NHL5 doit donner selon la méthode de référence décrite dans l'EN 459-2 § 4.7.3 une proportion de chaux libre au moins égale à 9%</p> <p>CaO libre > 9%</p>	<p><u>Finesse</u> (en % en masse) Méthode variante décrite dans l'EN 1248 : 2000</p> <p>Le refus au tamis 90µ doit être inférieur à 15%</p> <p>R 90 µ ≤ 15%</p> <p>Le refus au tamis 200µ doit être inférieur à 5%</p> <p>R 200 µ ≤ 5%</p> <p><u>Stabilité</u> (en mm) Méthode de référence EN459-2 en 5 mm –3 mm La valeur de l'expansion exprimée en mm doit être inférieure à 2</p> <p>De – Di < 2 mm</p>	<p><u>Pénétration</u> (en mm) Méthode de référence décrite en EN 459-2 en 5.5 mm La pénétration doit être comprise entre 10 et 50 mm</p> <p>10 mm < P > 50 mm</p> <p><u>Teneur en air</u> (en % en masse) Selon la méthode de référence en EN459-2 en 5.7 La teneur en air doit être inférieure à 20%</p> <p>TA ≤ 20%</p> <p><u>Eau libre</u> (en % en masse) Selon la méthode de référence EN 459-2 § 5.11 La teneur en humidité résiduelle doit être inférieure à 2%</p> <p>WF (H₂O R) ≤ 2%</p>